



"J'étais en prison, et vous êtes venus jusqu'à moi" Mt 25,36

Aumônerie catholique des prisons

OPINION >>>> Jean-Louis Reymondier,
La Croix du 30/04/07
diacre, aumônier général des prisons

La prison, grande oubliée de la campagne

Qu'a-t-on à gagner à faire peur et à semer la haine ? Pourquoi exaspérer le sentiment d'insécurité qu'engendre la violence au quotidien et laisser croire que la prison peut garantir la société de tous les risques ?

Déjà en 2002, la pression sécuritaire exercée par des politiques, relayée et amplifiée par les médias, avait eu raison d'un projet de loi pénitentiaire à la veille de l'élection présidentielle. Aujourd'hui, quelques-uns des «ex-accusés» d'Outreau disent leur amertume. Ils font remarquer qu'au cours de la campagne électorale les candidats n'ont pas eu le « *courage de parler de la réforme de la justice* ».

La justice s'incarne d'abord dans le respect du droit de tous, donc en priorité de celui, victime ou coupable, qui est sans défense. Toujours en quête d'objectivité et de vérité, elle n'a rien à concéder à la vengeance. Elle ne peut s'exercer que loin des passions et doit se préserver de devenir l'otage de l'opinion publique ou des médias. Rendue dans la sérénité, elle rappelle à celui qu'elle sanctionne qu'il reste membre de la société dont il a transgressé les règles, quels que soient les actes commis. Elle lui signifie qu'il reviendra un jour dans cette société et lui demande de reconnaître sa responsabilité en gage de sa volonté de réinsertion. En même temps, elle fait droit à la victime reconnue publiquement comme telle et la restaure dans ses droits et sa dignité blessée. Elle participe à la restauration de la paix sociale en mettant le fautif à l'écart s'il le faut pour qu'il prépare son retour à la société libre. Quand le jugement et la peine ne permettent pas à la fois la guérison de la victime et la réinsertion du condamné, elles sont une injustice de plus. Si la prison est nécessaire elle ne devrait pas, pour autant, être envisagée comme la peine de référence, mais comme une mesure de dernier recours, l'exception ! Dans la majorité des cas, les peines dites « alternatives » comme la semi-liberté, le placement sous surveillance électronique ou les travaux d'intérêt général jouent le rôle attendu par la prison, tout en préservant les liens familiaux et sociaux indispensables à toute réinsertion. Ces sanctions permettent au coupable de réparer les torts causés à la victime, quand c'est possible, et aussi à la société. En prison cette réparation s'avère difficile, voire impossible.

Le christianisme, qui prend sa source dans l'Évangile, se refuse à réduire la victime à sa souffrance et le délinquant à son crime ou à son délit. Pour le chrétien, un homme, quel que soit l'acte qu'il a commis, reste capable du meilleur et rien ne peut lui enlever sa dignité d'enfant de Dieu.

Au contact quotidien avec les personnes détenues et les personnels pénitentiaires, les aumôniers de prison portent sur les victimes et sur les coupables un regard d'espérance et invitent à le partager. Les élections passées, espérons que les élus en charge de présider au vivre ensemble de notre pays résistent aux tentations populistes pour proposer un vrai débat national serein et exigeant sur la justice, la sanction, la peine et la réinsertion.

Pour le chrétien, un homme, quel que soit l'acte qu'il a commis, reste capable du meilleur et rien ne peut lui enlever sa dignité d'enfant de Dieu.